

## PROCES-VERBAL DU Conseil Communautaire du 29 juin 2026

Date d'envoi de la convocation : 23 juin 2026  
Nombre de Conseillers en exercice : 89  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 77  
Nombre de Procurations : 8  
Nombre de Votants : 85

**Présidence de :** M. Pierre BOLZE, Président

**Présents :** **Titulaires :** Mmes et MM. Jacques MAIGNE, Gérard ROY, François LATOUR, Rémy MORIN, Rémi BLAS, Anne-Gaëlle CATINOT, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Stéphane DAHLEN, Anne-Valérie DAMY, Dominique DROT, Julien DUPONT, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Martial GRILLET, Catherine HEITZMANN, Laurie KAPELSKI, Sophie LEFAIX, Emilie LIAUTÉ, Virginie LONGIN, Véronique MANGOLD, Juliette PINGAT, Marie-Laure RAKIC, Matthieu TILLIER, Marion VALLADE, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Lou-Charles LABRY, Delphine SAVARY, Stéphane FREMYET, Christine RAVELLE-CHAPUIS, Christophe CASTELLANO, Laurent PILLOT, Patrick COLOMBET, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Cyril CHAMBIN, Jean-Jacques HARBEUMONT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Amélie CLEMENT-MARTIN, Véronique RICHER, Jacques SERRÉ, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Bertrand GIRARD, Evelyne PEREIRA-CHAMBREY, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jérôme FLACHE, Emilie ALIF, Olivier MENAGER, Bruno SCHNEIDER, Patrick CLEMENCET, Thierry GAZAGNES, Cyril VACHON, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Vincent GRENET, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Alain EYMANN, Danièle JONDOT-PAYMAL, Daniel CARRIER, Gilles RAVELLE-CHAPUIS, Pascal BOULEY,

**Suppléants :**

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Geoffroy BRUNEL donne pouvoir à Mme Virginie LONGIN,  
Mme Hélène KUSMIERSZ donne pouvoir à M. Baptiste GUYOT,  
M. Pierre-Charles ROUX donne pouvoir à Mme Emilie LIAUTÉ,  
Mme Patricia ROSSIGNOL donne pouvoir à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Isabelle SANCHEZ donne pouvoir à M. Jacques SERRÉ,  
M. Cladio PAGNOTTA donne pouvoir à M. Pascal BOULEY,  
M. Rémi CHAMPAUD donne pouvoir à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT donne pouvoir à M. Jean-Paul ROY,

**Délégués absents-excuses non représentés :**

Mmes et MM Carole BERNHARD, Alain SUGUENOT, Jean-Noël MORY, Sylvain BRUCHARD,

**Secrétaire :** M. Baptiste GUYOT.

## **OUVERTURE DE SÉANCE**

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération, légalement convoqué s'est réuni le 29 juin 2026 à 18 H 30, sous la Présidence de Monsieur Pierre BOLZE, Président.

M. Baptiste GUYOT est désigné secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers communautaires, le Président constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 H 40.

Le Président, M. Pierre BOLZE, ouvre la séance et remercie la commune de VIGNOLES ainsi que son maire, M. Gilles RAVELLE-CHAPUIS pour la mise à disposition de la salle et pour l'organisation matérielle de ce Conseil communautaire. M. Gilles RAVELLE-CHAPUIS présente brièvement sa commune : évolution historique du village et de son urbanisation, occupation des sols (zone viticole, zone agricole, lotissements), problématique des ronds-points et de la voirie, ainsi que l'évolution démographique de la commune depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le Président remercie M. Gilles RAVELLE-CHAPUIS pour cet accueil et cette présentation.

## **INTERVENTION DES SERVICES DE L'ÉTAT**

Le Président salue la présence de M. Benoît BIRSKY, sous-préfet de l'arrondissement de Beaune, venu présenter, en ce début de mandat communal et intercommunal, l'action des services de l'État sur le territoire. Il rappelle l'importance du partenariat entre les services de l'État et les collectivités locales.

M. le sous-préfet félicite les élus pour leur réélection et leur engagement, salue la gestion par la Communauté d'agglomération et les communes de l'épisode caniculaire récent, notamment s'agissant des personnes âgées et du fonctionnement des écoles.

Il rappelle l'existence de plusieurs outils à disposition des élus : le guide du ministère pour les élus, un guide édité par la Préfecture ainsi qu'un QR code permettant d'y accéder directement. Il souligne l'importance, pour les délégations données par le Conseil communautaire, de rédiger des délibérations juridiquement solides, les services de la sous-préfecture (contrôle de légalité), pouvant être sollicités en amont. Il évoque également le rôle de la direction départementale des territoires en matière d'aménagement du territoire et de subventions, ainsi que le traitement en cours des dossiers déposés.

Le commandant de la compagnie de gendarmerie rappelle le numéro d'urgence (17), l'existence de référents gendarmerie pour chaque commune et invite les élus à se rapprocher de la brigade en cas de difficulté, notamment en matière de sécurité et de tranquillité publique.

La représentante de l'Agence régionale de santé évoque les enjeux liés à la sécheresse et à la qualité de l'eau potable, ainsi qu'à l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, notamment les médecins généralistes. Une boîte à outils existe au niveau de l'ARS sur ces questions.

La représentante de la direction départementale de la protection des populations rappelle les missions de contrôle sanitaire (alimentation, élevage) et de gestion de crise du service.

La représentante de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités présente les missions de la direction en matière d'hébergement d'urgence (dispositif 115), d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que d'accompagnement vers l'emploi, notamment des jeunes.

Le représentant de la direction départementale des territoires évoque l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLU intercommunal, carte communale), en rappelant qu'une partie des communes du territoire en est aujourd'hui dépourvue, ainsi que les problématiques d'habitat, de gestion quantitative et qualitative de l'eau et de protection des milieux naturels.

L'Architecte des Bâtiments de France rappelle les missions de son service en matière d'autorisations de travaux sur les espaces protégés et les sites patrimoniaux remarquables, sa permanence mensuelle sur le territoire, la mise à jour prochaine de fiches conseils thématiques (menuiseries, panneaux solaires, rénovation des façades, clôtures), ainsi que l'accompagnement possible pour la restauration du patrimoine non protégé (édifices religieux, mairies, lavoirs). Elle rappelle enfin l'enjeu lié à l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui concerne plusieurs communes du territoire.

Le sous-préfet conclut en rappelant les grands enjeux du mandat à venir (eau, climat, démographie) et invite les élus à se rapprocher des services de l'État par l'intermédiaire de la sous-préfecture.

Le Président remercie l'ensemble des représentants des services de l'État pour leurs interventions.

### **POINT SUR L'ÉPISODE DE CANICULE**

Le Président revient sur l'épisode de canicule d'une dizaine de jours, avec un passage en alerte rouge le lundi précédent. Il salue l'engagement des agents de l'agglomération et des communes ainsi que des maires du territoire, qui ont fait preuve de réactivité et d'agilité, en lien notamment avec l'Éducation nationale. Il indique que les horaires de nombreux agents ont été adaptés, que l'accueil en crèche et les activités périscolaires ont été maintenus en les adaptant aux températures, que le prestataire de restauration est passé à des repas froids. Les prestataires se sont adaptés également avec un démarrage des tournées de collecte des déchets à 3h du matin et une modification des horaires d'accès aux déchèteries. Il remercie les vice-présidents ayant assuré le suivi quotidien de cette situation en lien avec les services.

Le Président souligne que ces épisodes climatiques extrêmes sont appelés à devenir plus fréquents et qu'ils interrogent les politiques publiques du territoire en matière de gestion de la ressource en eau, de végétalisation des espaces publics et d'adaptation des bâtiments. Il souhaite qu'une réflexion collective soit engagée sur ces sujets dans les prochains mois.

### **INSTALLATION DE LA GOUVERNANCE**

Le Président indique que, depuis l'élection de l'exécutif il y a un peu plus de deux mois, le Bureau communautaire s'est réuni et l'ensemble des commissions a tenu sa première réunion. Il rappelle la composition des bureaux des cinq commissions :

#### **Commission n°1 – Services aux habitants et habitat —**

1er vice-président : M. Lou Charles LABRY ; 2eme vice-président : M. Jacques SERRÉ ; secrétaire : Mme Émilie LIAUTE.

#### **Commission n°2 – Développement et attractivité du territoire —**

1er vice-président : M. Vincent GRENET ; 2eme vice-président : M. Patrick COLOMBET ; secrétaire : M. Jacques MAIGNE.

### **Commission n°3 – Transition écologique et mobilités —**

1er vice-président : M. Didier SAINT-EVE ; 2eme vice-président : M. Jean-Claude BROUSSE ; secrétaire : M. Julien DUPONT.

### **Commission n°4 – Environnement, préservation des ressources et cadre de vie —**

1er vice-président : M. Cyril VACHON ; 2eme vice-président : M. Pierre BROUANT ; secrétaire: M. Michel MOINGEON.

### **Commission n°5 – Finances et ressources humaines —**

1er vice-président : M. Jean-Paul ROY; 2eme vice-président : Mme Véronique RICHER ; secrétaire : M. Gilles RAVELLE-CHAPUIS.

Le Président indique avoir par ailleurs souhaité mettre en place un comité de direction de l'agglomération, réunissant régulièrement les vice-présidents, afin de suivre l'avancement des dossiers, renforcer la coordination des politiques publiques et améliorer la circulation de l'information.

Il remercie l'ensemble des élus pour leur implication dans cette première phase du mandat.

Le Président indique enfin que la première Conférence des maires se tiendra le jeudi 9 juillet, et portera sur les services à la population et l'accompagnement des communes, l'objectif étant de recueillir les remontées des communes.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL ET COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Le Président rappelle que chaque délégué a été destinataire du projet de procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 avril. Il demande si des observations sont formulées sur ce document.

**Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 avril est adopté à l'unanimité.**

### **CC-26-0060 - Compte rendu des décisions données par le Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire**

**Rapporteur : M. Pierre BOLZE**

Le Président indique que l'ensemble des délégués a été destinataire du tableau récapitulatif des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil communautaire, et qu'il n'en donnera pas une lecture exhaustive.

**Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 17 avril 2026 et le 1<sup>er</sup> juin 2026 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

## **CC-26-0061 – Débat relatif à l'élaboration du pacte de gouvernance et création de la conférence des Maires**

**Rapporteur : M. Pierre BOLZE**

Le Président rappelle que la loi ouvre la possibilité, pour les communautés d'agglomération, d'élaborer un pacte de gouvernance, démarche inédite pour cette agglomération. Il précise que ce pacte a vocation à définir les modalités de mise en œuvre du projet de territoire et à organiser les échelons de gouvernance : instances d'orientation, de concertation, de décision et d'information.

Le Président insiste sur la place centrale que doivent occuper les communes et leurs maires dans le fonctionnement de l'agglomération, les besoins des habitants et les projets se construisant en premier lieu à l'échelle communale. Il précise que la réflexion portera notamment sur le fonctionnement du comité de direction, du Bureau communautaire, du Conseil communautaire et du Conseil des maires — ce dernier devant devenir l'instance centrale de détermination des orientations politiques du territoire — ainsi que sur les modalités d'association des élus municipaux et des habitants à la vie de l'agglomération.

Le Président indique que la loi impose un délai de neuf mois pour l'élaboration du pacte de gouvernance à compter de l'installation de l'exécutif, mais qu'il souhaite que les orientations stratégiques puissent être validées dès la fin du mois de septembre.

Le Président ouvre le débat et invite les délégués souhaitant s'exprimer sur ce sujet à prendre la parole.

Denis THOMAS propose que les secrétaires de mairie soient associées à la démarche du pacte de gouvernance, ce réseau devant selon lui être davantage développé. Le Président indique partager cette analyse et propose que des rencontres régulières avec l'ensemble des secrétaires de mairie soient instituées, notamment sur des sujets de formation commune.

Sébastien LAURENT souligne l'importance de conduire cette démarche et partage l'objectif d'aboutir à une validation des orientations stratégiques fin septembre, dans la perspective de nouveaux marchés à compter de 2027.

Le Président confirme partager cette volonté d'aller vite, tout en rappelant la nécessité de conduire les échanges et débats nécessaires. Il indique qu'à la rentrée de septembre se tiendra également une réunion de l'ensemble des maires consacrée à la Convention Territoriale Globale (CTG), portant sur les services aux familles et aux habitants, qui viendra alimenter la réflexion sur le projet politique du territoire. Il précise avoir demandé à chaque vice-président de mettre à profit l'été pour formaliser les premiers axes d'action de leur délégation, en vue d'une mise en commun à la rentrée.

Michel QUINET souligne l'importance de l'espace de débat pour que chacun s'en empare, que ce soit en Conférence des maires, en commissions, en Bureau et en Conseil communautaire.

Aucune autre intervention n'étant formulée, le Président prend acte du débat qui s'est tenu.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- DECIDE l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la durée du mandat,
- PREND ACTE de son adoption dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,
- S'EST PRONONCÉ favorablement sur la création de la Conférence des Maires.

## **CC-26-0062 – Désignation des membres de la Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL)**

**Rapporteur : M. Pierre BOLZE**

Le Président rappelle que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est chargée de recueillir l'avis des usagers sur les conditions d'exécution des services publics. Il rappelle qu'elle doit être composée de 11 membres titulaires et de 11 membres suppléants.

Le Président propose la liste des 11 membres titulaires suivante : MM. Pierre BROUANT, Jean-Paul ROY, Rémi CHAMPAUD, Vincent GRENET, Geoffroy BRUNEL, Jean-Claude BROUSSE, Matthieu TILLIER, Sébastien LAURENT, Denis THOMAS, Gérard ROY et Jérôme FLACHE.

Il propose ensuite la liste des 11 membres suppléants suivante : MM. Didier SAINT-EVE, Sylvain JACOB, Cyril VACHON, Mme Virginie LONGIN, M. Lou-Charles LABRY, M. Jean-Louis BAUDOIN, M. Gilles RAVELLE-CHAPUIS, M. Thierry DUBUISSON, Mme Carole CHATEAU, MM. Remi MORIN et Jacques SERRE.

Le Président demande si d'autres candidatures se manifestent. Aucune candidature supplémentaire n'étant présentée, il propose de créer la CCSPL et d'en arrêter la composition ainsi soumise. Il précise que la Commission comprend également 9 représentants des usagers titulaires et 9 suppléants, désignés par les associations locales.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- CREE, à titre permanent et pour la durée du mandat, la commission consultative des services publics locaux ;
- APPROUVE la composition ci-avant proposée ;
- AUTORISE le Président à déléguer la présidence de cette commission au Vice-Président en charge de la commande publique,
- DESIGNER pour siéger pendant toute la durée du mandat pour siéger :
  - ♦ en qualité de membres titulaires :
    - M. Pierre BROUANT
    - M. Jean-Paul ROY
    - M. Rémi CHAMPAUD
    - M. Vincent GRENET
    - M. Geoffroy BRUNEL
    - M. Sébastien LAURENT
    - M. Denis THOMAS
    - M. Gérard ROY
    - M. Jérôme FLACHE
    - M. Matthieu TILLIER
    - M. Jean-Claude BROUSSE
  - ♦ en qualité de membres suppléants :
    - M. Didier SAINT-EVE
    - M. Sylvain JACOB
    - M. Cyril VACHON
    - Mme Virginie LONGIN
    - M. Jean-Louis BAUDOIN
    - M. Lou-Charles LABRY
    - M. Gilles RAVELLE-CHAPUIS
    - M. Thierry DUBUISSON

- Mme Carole CHATEAU
  - M. Rémy MORIN
  - M. Jacques SERRÉ
- **DESIGNE** pour siéger pendant toute la durée du mandat pour siéger, les associations suivantes :

**UFC QUE CHOISIR :**

- Titulaire : Michel MOREAU

**ASSOCIATION FORCE OUVRIERE CONSOMMATEURS (AFOC21)**

- Titulaire : M. Christian MULLER

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU SAINT COEUR**

- Titulaire : Mme Jennifer DURAND
- Suppléant : M. Cédric SAUVAGEOT

**ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE :**

- Titulaire : Mme Jacqueline CHEVEAU
- Suppléant : M. Dominique GUYARD

**FEDERATION DE COTE D'OR POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

- Titulaire : M. Michel RAGEOT
- Suppléant : M. Jean-Philippe COUASNE

**FEDERATION NATIONALE DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS**

- Titulaire : M. Philippe DEMONTEIX
- Suppléant : M. Christophe GIRARDOT

**FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DES USAGERS DES TRANSPORTS DE LA REGION BOURGOGNE**

- Titulaire : M. Xavier MOREL
- Suppléant : M. Bernard GOURNAY

**UNION LOCALE DS RETRAITES ET PERSONNES AGEES (ULRPA)**

- Titulaire : Mme Jocelyne PANSIOT
- Suppléant : M. Michel SAUVAIN

**CC-26-0063 –Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour l'année 2025**

**Rapporteur : M. Denis THOMAS**

Denis THOMAS indique que ce rapport annuel, dont chaque délégué a été destinataire, présente l'agglomération, les moyens mis au service du territoire, les actions économiques et d'urbanisme, les actions environnementales, ainsi que les actions relevant de la cohésion sociale, présentées par chapitres (famille, action culturelle, action locative notamment).

Il invite les délégués à prendre connaissance de ce document, utile pour disposer de repères sur le fonctionnement de l'agglomération, ses budgets et les aménagements réalisés, et pouvant constituer une source d'inspiration pour les années à venir.

Le Président profite de cette présentation pour saluer publiquement l'action de l'ensemble des collaborateurs des services de la Communauté d'agglomération, ainsi que du service communication pour la réalisation de ce rapport.

**Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de l'année 2025.

## **CC-26-0064 — CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – Point d'étape : Présentation du portrait de territoire et adoption du diagnostic social**

**Rapporteur : M. Denis THOMAS**

Denis THOMAS rappelle que la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale et transversale visant à formaliser un plan d'actions concerté avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Côte-d'Or, portant notamment sur la petite enfance, l'enfance, la mobilité, le logement, la jeunesse, l'éducation, le sport, la parentalité et le champ social, en s'appuyant en particulier sur les centralités de CHAGNY, NOLAY et BEAUNE.

La convention actuelle arrivant à échéance en décembre 2026, le Conseil communautaire de décembre 2025 avait approuvé le principe et la volonté de renouveler ce partenariat avec la CAF. Il est précisé que la nouvelle convention doit être signée avant la fin de l'année 2026, ce qui impose un calendrier contraint pour la formalisation du nouveau plan d'actions.

Il indique que le premier comité de pilotage de cette nouvelle démarche s'est tenu le 24 juin dernier, en présence du cabinet KPMG qui accompagne la collectivité dans ce travail. Il est précisé que la future convention permettra le versement de plus de 600 000 € de bonus territorial en faveur du territoire, en complément des plus de 2 000 000 € déjà versés chaque année par la CAF au titre des prestations de service.

Un diagnostic social, sous la forme d'un portrait de territoire, est en cours de finalisation. Sept focus thématiques ont été demandés : l'évolution des modes d'accueil, l'évolution du métier et des effectifs d'assistants maternels, la santé mentale des enfants et son impact au sein des accueils collectifs, les outils numériques, les modes de soutien et d'accompagnement à la parentalité, les actions intergénérationnelles et de soutien à la scolarité, ainsi que les dispositifs à destination de la jeunesse (11-17 ans) et les questions de logement et de mobilité.

S'agissant du diagnostic démographique, il est indiqué que la période 2016-2022 fait apparaître un déséquilibre entre le dynamisme économique du territoire et son attractivité résidentielle. Les projections font toutefois apparaître une possible inversion de tendance, avec une hausse envisagée de 0,4 % de la population entre 2022 et 2037, portée principalement par les classes d'âge de 65 à 79 ans (+2,4 % par an), dans un contexte de vieillissement du territoire : les personnes de plus de 65 ans représenteraient plus de 30 % de la population en 2037.

Concernant la petite enfance, l'offre est globalement jugée structurée, avec un taux de couverture élevé et une dynamique professionnelle et partenariale positive. Des points de vigilance sont toutefois identifiés : la baisse de la natalité, des disparités territoriales, des besoins parfois non couverts, le vieillissement des effectifs d'assistants maternels (36 % ayant plus de 55 ans), le déclin de l'offre d'accueil individuel en secteur rural, ainsi qu'une lisibilité perfectible des parcours pour les familles.

Concernant l'enfance, un travail sur la continuité éducative entre temps scolaire et périscolaire a déjà été engagé, de même que sur la question du handicap. Des points de vigilance sont relevés : l'attractivité du territoire pour les familles, des tensions organisationnelles autour de l'accueil périscolaire, des difficultés de mobilisation de certaines familles, ainsi que des enjeux autour de la réussite scolaire.

Concernant la jeunesse, malgré un tissu associatif riche et des dispositifs existants, un besoin d'adaptation de l'offre (loisirs, mobilité, culture) est identifié, de même que des fragilités éducatives.

Les prochaines étapes proposées portent sur cinq axes de travail : les familles et la parentalité, la petite enfance et l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits numériques, ainsi que l'animation de la vie sociale et intergénérationnelle.

Le Président souligne l'importance de ce rapport pour la poursuite de la démarche de renégociation de la CTG. Il relève que ce diagnostic doit alerter le Conseil sur plusieurs enjeux, en particulier démographiques : la baisse du nombre d'élèves attendue dans les prochaines années impose de réfléchir à un programme d'attractivité en direction des familles ainsi qu'à l'adaptation des conditions d'accueil et des prestations offertes par le territoire. Il souligne que la perspective de reprise démographique à horizon d'une quinzaine d'années reste fragile, dans la mesure où elle est notamment portée par l'arrivée de générations plus âgées, et rappelle la vigilance nécessaire sur la question de la natalité.

Michel QUINET insiste sur le caractère ambitieux de l'objectif de hausse de 0,4 % de la population, comparé à la tendance actuelle de -0,6 %, soit un écart d'un point. Il estime que cet objectif suppose une politique volontariste en matière d'habitat, notamment via le programme local de l'habitat (PLH), faute de quoi le territoire continuerait à perdre des habitants et à voir sa population vieillir, avec des conséquences sur la carte scolaire.

Jérôme FLACHE relève un point de vigilance concernant l'offre destinée à la jeunesse : si l'offre petite enfance (0-10 ans) apparaît perfectible mais structurée, il existe un manque d'offre structurée pour la tranche 11-17 ans, malgré quelques initiatives existant notamment à BEAUNE et à CHAGNY. Le Président confirme ce constat et indique qu'il a fait l'objet d'échanges avec la CAF, notamment s'agissant du développement de l'information jeunesse sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Marie-Laure RAKIK interroge le Président, à titre organisationnel, sur un rapport supplémentaire dont les délégués ont été destinataires en complément de l'ordre du jour initial, par la procédure d'urgence. Le Président précise qu'il s'agit d'un rapport relatif à la modification du périmètre d'une zone d'activité économique.

Le Président demande s'il y a des oppositions à ce que ce dossier soit traité au cours de la présente séance.

Le Conseil communautaire, valide à l'unanimité des membres présents et représentés, cette procédure et l'examen du rapport lors de la présente séance.

Le Président demande si d'autres interventions sont formulées sur le rapport relatif à la Convention territoriale globale.

Aucune autre intervention n'étant exprimée, le Président propose au Conseil communautaire d'approuver la poursuite de la démarche de renouvellement de la Convention territoriale globale et de l'autoriser à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, notamment la rencontre prévue à la rentrée de septembre avec l'ensemble des maires du territoire, ainsi que les échanges relatifs au cofinancement de l'ensemble des partenaires.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- PREND ACTE du portrait de territoire et du diagnostic social partagé,
- AUTORISE le Comité de Pilotage à poursuivre la réflexion sur la base des enjeux identifiés, et devant aboutir à définition des actions pour les 5 années à venir,
- AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'engagement des démarches liées,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

**CC-26-0065 - Partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal : renouvellement de la convention pluriannuelle**

**Rapporteur : M. Denis THOMAS**

M. Denis THOMAS, rappelle que le partenariat entre la Communauté d'agglomération et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) n'est pas nouveau. Au titre de sa compétence en matière de politique touristique, l'agglomération a défini une politique touristique globale. L'OTI, créé en 2009 sous statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), s'est vu déléguer plusieurs missions : accueil et information des touristes, promotion du territoire communautaire en cohérence avec les comités départementaux et régionaux du tourisme, coordination des interventions des partenaires du développement touristique local, et commercialisation de certaines prestations touristiques prévues par les textes en vigueur. L'OTI contribue également à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement touristique du territoire.

Le rapporteur souligne que l'agglomération s'inscrit aujourd'hui dans une réflexion plus large visant à soutenir et développer l'attractivité du territoire dans une approche globale (prestations, services, mobilité, développement économique et numérique, loisirs, équipements structurants), en cohérence avec les orientations stratégiques de l'OTI, notamment le développement de la notoriété et de l'image du territoire.

Une délibération de 2021 a approuvé la convention de partenariat initiale conclue pour une durée de 5 ans à compter du 18 juin 2021, soit jusqu'au 17 juin 2026 ; cette convention a depuis été modifiée par deux avenants. Il est nécessaire de procéder à son renouvellement. Le projet de nouvelle convention prévoit notamment l'engagement de l'OTI d'apporter son concours à la réalisation d'événements destinés à renforcer la notoriété touristique du territoire intercommunal, ainsi que sa participation, par voie de fonds de concours, au financement de certains équipements touristiques et sportifs réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération ou d'une commune membre.

Denis THOMAS rappelle son attachement à l'évolution du tourisme sur le territoire et souhaite que Beaune s'affirme comme une véritable destination touristique et non comme une simple étape de passage, en s'appuyant sur la complémentarité entre le centre-ville de Beaune et les villages environnants, qui forment ensemble un écosystème touristique cohérent.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le projet de convention de partenariat tel que joint en annexe ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et effectuer toute démarche afférente.

#### **CC-26-066 - Rapport d'activité 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal**

**Rapporteur : M. Denis THOMAS**

M. Denis Thomas présente le bilan d'activité 2025 de l'OTI, communiqué comme chaque année aux élus communautaires, et rappelle les principaux chiffres caractérisant le territoire :

- Superficie : 552 km<sup>2</sup>, répartis sur 53 communes situées dans 2 départements (48 en Côte-d'Or et 5 en Saône-et-Loire) ;
- Population : 50 592 habitants, soit une densité de 90,3 habitants au km<sup>2</sup> ;
- Taux de chômage : 4,2 %, sensiblement inférieur à celui de l'agglomération de référence (entre 6 et 8 %) ;
- Économie reposant principalement sur la viticulture et le tourisme, ce dernier représentant environ 10 % des emplois du territoire (contre 2,8 % à Dijon et 5,5 % en moyenne en Côte-d'Or) ;
- Produit de la taxe de séjour 2025 : environ 2 292 175 €, permettant à l'OTI d'assurer une visibilité sur ses actions futures ;
- Fréquentation numérique : 1 372 606 visiteurs uniques sur le site internet de l'OTI, soit une progression de 26 % par rapport à 2024.

S'agissant de l'offre touristique, Denis THOMAS mentionne les 300 km d'itinéraires de randonnée et 103 km de véloroutes et voies vertes, les Climats du vignoble de Bourgogne, ainsi que plusieurs parcours de golf attirant une clientèle spécifique. Il souligne le développement de la station thermale de Santenay, dont la fréquentation progresse. Il évoque également le Canal du Centre et les haltes fluviales de CHAGNY et de SANTENAY, dont la navigation, un temps perturbée par le manque d'eau, reprend progressivement et attire une clientèle au pouvoir d'achat élevé.

Concernant les nuitées, 3 147 709 ont été enregistrées en 2025. La durée moyenne de séjour reste toutefois limitée à 1,7 jour, l'objectif étant de la porter à 2 jours afin de transformer le territoire, historiquement perçu comme une simple terre de passage entre PARIS et LYON, en une véritable destination de séjour, en valorisant la gastronomie, l'histoire, le patrimoine et les activités familiales (bassins de baignade notamment).

Le Président salue l'obtention du label "destination d'excellence", reconnaissance nationale valorisant l'action du territoire en matière de tourisme.

Gérard ROY s'étonne qu'il n'ait pas été fait mention d'une démarche de développement du tourisme vert et de loisirs de plein air. Le Président rappelle que ce projet est actuellement en cours de développement et concerne en particulier le développement des véloroutes ainsi que des parcours de VTT et de randonnée sur le plateau et les Hautes-Côtes dans le cadre de « Vivons plus haut ».

**Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité pour l'année 2025 de l'Office de Tourisme.

**CC-26-0067 — Transports urbains : avenant n° 3 au contrat de délégation de service public avec la société Keolis**

**Rapporteur : M. Michel QUINET**

M. Michel Quinet, rappelle que l'exploitation des transports urbains est confiée, par délégation de service public (DSP), à la société Keolis depuis 2023, pour une durée de 7 ans, soit jusqu'en 2030. Il indique que ce type de convention de longue durée fait l'objet d'ajustements réguliers afin de recalibrer l'offre en fonction des besoins. Il annonce qu'un avenant plus substantiel sera présenté au Conseil communautaire d'automne, portant sur l'évolution de l'offre de transport (notamment le transport à la demande, réservé actuellement la veille, et la fréquence des lignes, réexaminée au regard du nombre de montées journalières par arrêt), l'objectif étant de proposer un service plus attractif.

L'avenant n° 3 soumis ce jour a un objet la mise en place d'une navette touristique estivale, de juillet à septembre, desservant principalement la Cité des Vins et le Palais des Congrès, avec un trajet par le boulevard (4 arrêts) permettant de rejoindre la gare. Cette navette, dont le trajet dure environ 20 minutes, avait déjà été expérimentée les années précédentes puis interrompue ; elle est reconduite cette année pour un coût supplémentaire de 33 690 € HT, dans une logique de poursuite de l'expérimentation, avec un suivi détaillé de la fréquentation permettant de statuer sur son devenir.

Jérôme FLACHE signale que ce rapport n'a pas été présenté à la commission Finances et Ressources, mais uniquement à la commission Transition écologique et mobilité. Il demande, plus généralement, que les comptes rendus de l'ensemble des commissions — et non uniquement de celles auxquelles chaque élu participe — soient transmis à tous les membres du Conseil communautaire. Le Président prend note de la remarque relative à l'absence de présentation en commission Finances et Ressources et donne son accord pour que les comptes rendus de toutes les commissions soient désormais adressés à l'ensemble des membres du Conseil.

Jérôme FLACHE demande si, la navette étant présentée comme destinée aux touristes, les habitants de l'agglomération peuvent également l'emprunter. Il lui est confirmé que la navette est accessible à tous les usagers, la fréquentation touristique étant simplement la cible prioritaire compte tenu du caractère piétonnier du centre-ville de Beaune.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avenant n°3 à la Délégation de Service Public pour la gestion des transports publics urbains, scolaires et à la demande, conclu avec la société KEOLIS, ci-annexé,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'avenant n°3 ainsi que tout document afférent et effectuer toute démarche.

**CC-26-0068 — Bilan annuel 2025 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

**Rapporteur : M. Sébastien LAURENT**

Sébastien LAURENT présente le bilan annuel du PCAET, quatrième année de mise en œuvre du plan adopté pour la période 2022-2027. Il rappelle que le document s'articule autour de 8 orientations déclinées en 20 actions, détaillées en annexe, et souligne le caractère transversal de la démarche, qui

implique l'ensemble des services de l'agglomération, y compris dans la définition des critères environnementaux des marchés publics. Il présente 4 orientations.

#### **Orientation 1 — Vers des filières de production plus durables**

Le service gestion et prévention des déchets a conduit des actions de sensibilisation : distribution de 400 composteurs, séances de collecte à la matériauthèque de MEURSAULT, et organisation du Village de la réparation le 13 septembre en partenariat avec la CMA, réunissant plus de 150 personnes. Il est proposé d'envisager, pour les prochaines éditions, une itinérance de cette manifestation sur le territoire.

#### **Orientation 2 — Promouvoir une mobilité décarbonée**

L'agglomération poursuit le développement des voies vertes et pistes cyclables. Une stratégie de mobilité durable est en cours d'élaboration, l'objectif étant de passer, dès 2026, de la phase de lancement à des réalisations concrètes. Un questionnaire adressé aux 175 employeurs de plus de 20 salariés du territoire a recueilli un taux de réponse supérieur à 60 %, la Commission mobilité devant se saisir de ces retours, notamment s'agissant des contraintes des salariés postés.

Le dispositif de covoiturage (BlablaCar Daily) est cité comme une réussite, avec plus de 90 000 trajets réalisés depuis son lancement pour une enveloppe de 20 000 € consommée à hauteur de 10 000 € ; il est proposé de poursuivre la communication sur ce dispositif. Le projet de véloroute des Hautes Côtes progresse par tranches successives.

#### **Orientation 3 — Aménagement durable du territoire**

Dans le cadre du partenariat avec le Pays Beaunois, le dispositif France Rénov' fonctionne de manière globalement satisfaisante, malgré des évolutions fréquentes de ses critères nationaux qui compliquent le suivi des dossiers. Les services de l'agglomération et du Pays Beaunois assurent des permanences mensuelles dans les différents espaces d'information du territoire.

#### **Orientation 4 — Investir dans les énergies renouvelables**

Le travail d'identification des zones à potentiel est à mi-parcours ; il convient désormais de passer d'une logique d'intention à un accompagnement renforcé des porteurs de projets. Le territoire se situe aujourd'hui autour de 5 % d'énergies renouvelables pour un objectif de 30 % à l'horizon 2030, ce qui suppose un effort important dans les prochaines années.

Le Président complète en indiquant que, malgré un contexte international ayant pu freiner certains acteurs depuis 2022, les bases posées par ce premier PCAET permettront au prochain plan d'affiner les orientations sans les révolutionner, l'enjeu étant désormais la concrétisation des actions. Il évoque également les réunions d'information conduites avec les agriculteurs et viticulteurs autour de la géothermie et de l'adaptation des exploitations viticoles au changement climatique (protection des vignes par ombrage et restauration de haies, rafraîchissement des bâtiments agricoles), dans le cadre notamment de la réflexion « Horizon Hautes-Côtes ».

Matthieu TILLIER interroge le Conseil sur la stratégie de prévention du risque incendie, en lien avec les feux ayant récemment touché le Pays Beaunois en Côte-d'Or (72 incendies recensés, 185 hectares de forêts et de végétation détruits) et le classement d'une partie du territoire en risque « très sévère » par la Préfecture. Il demande quelles actions sont conduites par l'agglomération, en lien avec la Préfecture, le SDIS, l'ONF et les communes, et si une stratégie communautaire de prévention, de sensibilisation et d'entretien des espaces naturels existe ou est envisagée.

Sébastien LAURENT indique avoir participé aux Assises de la transition écologique organisées récemment à Dijon, où la question de l'adaptation du vignoble au changement climatique a été abordée lors d'une conférence. Les réflexions portent sur la préservation et la restauration de haies et de zones de biodiversité autour des parcelles plutôt que sur un remembrement destructeur, afin d'apporter fraîcheur et protection aux vignes, quitte à réduire certaines surfaces ou rendements.

Le Président complète en indiquant que l'agglomération s'associe à la démarche « Horizon Hautes-Côtes », qui traite notamment de ces sujets. Il rappelle également l'existence du SDIS (compétence départementale) et des plans communaux de sauvegarde, et indique que la Communauté engage une réflexion sur un plan intercommunal de sauvegarde afin de mieux anticiper et prévenir les situations de crise.

Jérôme FLACHE relève que le bilan du PCAET, riche de 78 pages, comporte de nombreuses actions relevant davantage de déclarations d'intention, et propose que le prochain PCAET permette de resserrer l'action communautaire sur les compétences propres de l'agglomération (eau potable et protection des périmètres de captage, adaptation des bâtiments communaux et périscolaires au changement climatique), en bonne intelligence avec le SICECO et le Pays Beaunois, sans empiéter sur les prérogatives de chacun.

Le Président partage cette analyse et indique que le PCAET en cours repose largement sur des démarches partenariales et des programmes étatiques ou régionaux échappant en partie à la collectivité. Il souhaite que la nouvelle version du plan aille davantage vers le concret : poursuite des plans de préservation des points de captage, renforcement des interconnexions d'eau potable avec les territoires voisins pour sécuriser l'approvisionnement, actions en matière d'énergies renouvelables et de rénovation du bâti — notamment via le Pôle de rénovation, dont la poursuite est proposée dans le cadre des décisions modificatives.

Sébastien LAURENT rappelle que le Plan Climat constitue un document de suivi et de pilotage transversal, et non un dispositif de subvention : chaque action du territoire contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit pouvoir être recensée, l'objectif étant d'atteindre -30 % d'émissions à l'horizon 2030 et -50 % à l'horizon 2045. L'agglomération devra en particulier être vigilante sur ses propres marges de manœuvre, notamment via l'obligation de « budgets verts » dans le cadre de ses marchés publics.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le bilan annuel 2025 du PCAET et ses perspectives pour 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Mme Sophie LEFAIX**

Ce rapport comporte trois volets.

## **CC-26-0069 - Modifications de taux d'emploi**

Sophie LEFAIX indique que les modifications de taux d'emploi supérieures à 10 % doivent être présentées et approuvées par le Conseil communautaire, après validation préalable par le Comité Social Territorial (CST). Lors de sa séance du 25 juin dernier, le CST a émis un avis favorable sur les propositions ci-après.

Il est proposé :

- le doublement du temps de travail d'un agent technicien de surface au sein du service achats, à la demande de l'agent concerné et au regard des besoins du service ;
- au Conservatoire, la transformation d'un poste d'enseignant en discipline jazz, porté de 30 % à 40 %, ainsi que la nomination, suite à la réussite d'un concours, d'un agent auparavant assistant d'enseignement artistique au grade de professeur d'enseignement artistique, avec passage à temps plein (sans changement du volume horaire) ;
- suite au départ à la retraite d'un agent, la diminution du temps de travail et du grade du poste de professeur de contrebasse, ramené de 8 à 5 heures hebdomadaires, afin de mieux répondre aux besoins des usagers, l'enseignement de formation musicale restant assuré par un autre enseignant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE les modifications de taux d'emploi supérieurs à 10 % dans les conditions détaillées ci-dessus,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

## **CC-26-0070 - Actualisation du protocole de temps de travail**

Validée en CST le 15 juin, Sophie LEFAIX explique que cette actualisation prévoit notamment:

- la suppression de la faculté d'adapter les horaires de travail entre le 1er juin et le 1er septembre par mensualisation, au profit d'un dispositif mobilisable ponctuellement toute l'année en cas de fortes chaleurs ;
- des autorisations d'absence supplémentaires, notamment pour les représentants syndicaux ;
- la suppression de l'obligation de récupération pour l'accompagnement, par l'autre parent, à trois examens médicaux obligatoires liés à la grossesse ;
- l'augmentation du nombre d'absences autorisées pour événements familiaux liés à une procédure d'agrément d'adoption ;
- l'ajout d'une autorisation d'absence pour maladie grave d'un enfant, incluant un délai de route pouvant aller jusqu'à 3 jours ouvrables, non nécessairement consécutifs ;
- l'intégration, conformément à la loi de décembre 2025, du congé supplémentaire de naissance, d'une durée d'un à deux mois au choix des parents.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE l'actualisation du protocole de temps de travail telle que proposée dans le tableau et la version simplifiée du protocole actualisé joints en annexe,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

### **CC-26-0071 - Désignation d'un délégué au CNAS**

La collectivité, adhérente depuis janvier 2024 au Comité National d'Action Sociale (CNAS), qui offre aux agents des aides financières ainsi que des avantages en matière de loisirs, vacances et culture, doit désigner un délégué élu la représentant, suite au renouvellement électoral de 2026.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- DESIGNER Mme Sophie LEFAIX, vice-présidente aux Ressources Humaines, à l'Emploi et à la Formation,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

### **Communication du Président**

Le Président informe l'Assemblée qu'il a engagé une procédure de décharge d'emploi fonctionnel à l'égard du Directeur Général des Services. Il précise qu'il s'agit d'une communication obligatoire, dans le cadre de cette procédure et indique qu'elle sera mentionnée au procès-verbal.

### **CC-26-0072 - Bilan annuel 2025 du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

**Rapporteur : Mme Virginie LONGIN**

Virginie LONGIN indique que ce rapport dresse le bilan des actions menées en 2025 dans le cadre du PLH intercommunal. Les principales actions ont porté sur :

- l'accompagnement de 19 communes dans l'élaboration de leurs délibérations, règlements et formulaires relatifs à l'encadrement des meublés de tourisme ;
- le suivi du parc de logements communaux et privés, ainsi que du parc de logements sociaux ;
- l'attribution d'aides financières à deux communes (MONTAGNY-LES-BEAUNE et SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE) pour la rénovation de logements communaux ;
- l'accompagnement, par le Pôle rénovation, de plusieurs projets de rénovation énergétique, via le dispositif Ma Prime Rénov' ;
- une dynamique de construction soutenue depuis 2021, avec 1 502 logements autorisés, majoritairement des logements collectifs concentrés sur BEAUNE.

Le Président souligne le lien entre cette production de logements et la dynamique démographique du territoire, encore modérée à ce stade, ce qui justifie de maintenir un effort soutenu de création de logements pour attirer et fixer la population.

Les priorités 2026 portent sur le renforcement de la politique d'attribution des logements sociaux, la poursuite de l'encadrement des meublés de tourisme, le soutien à la rénovation, ainsi que la préparation, avant la fin de l'année 2026, de la réunion de bilan qui ouvrira la révision du PLH, ce dernier arrivant à échéance en fin d'année.

Jérôme FLACHE signale une erreur matérielle en page 38 du rapport, où les populations municipales de plusieurs communes semblent décalées par rapport aux bonnes colonnes du tableau. Le Président remercie l'intervenant et indique qu'il en sera tenu compte pour la correction du document.

Didier DURIAUX interroge le Président sur le maintien d'un site du territoire comme terrain d'accueil de grand passage pour les gens du voyage. Le Président confirme que ce site demeure ciblé par le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il indique que le passage récent d'un groupe d'une centaine de caravanes sur le territoire l'incite à remettre ce dossier à l'ordre du jour,

notamment s'agissant de l'aménagement du site, à cheval sur BLIGNY-LES-BEAUNE et BEAUNE, et propose une rencontre à ce sujet. Didier DURIAUX rappelle son opposition de longue date à ce projet et souhaite qu'une véritable concertation soit engagée.

Alain EYMANN évoque les difficultés rencontrées par les petites communes du fait de stationnements non autorisés de caravanes. Le Président précise que le schéma départemental distingue les aires de grand passage (plus de 100 caravanes) des aires classiques (de l'ordre de 20 caravanes à BEAUNE et 8 caravanes à CHAGNY), et indique que des projets d'aménagement — incluant des terrains familiaux destinés à la sédentarisation et la renaturation du terrain d'accueil de la route de Verdun — avaient déjà été instruits et seront remis à l'ordre du jour en ce début de mandat.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré 81 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,**

- APPROUVE le bilan annuel 2025 du PLH 2021-2026, ainsi que les perspectives pour la suite du programme,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente au PLH, notamment la transmission et communication des bilans, et à signer, le cas échéant, tout document.

#### **CC-26-0073 - Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant – Définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale**

**Rapporteur : Mme Marion VALLADE**

Marion VALLADE rappelle que la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi met en place une série de mesures relatives au secteur de la petite enfance et modifie certaines dispositions du Code de l'action sociale et des familles. Celles-ci s'inscrivent dans une volonté d'améliorer la reprise d'emploi des parents en supprimant les freins des parents de jeunes enfants et également de renforcer les contrôles des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (0 à 3 ans).

L'article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, désigne les communes et les groupements comme « les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ».

A ce titre, elles sont compétentes pour :

1. recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles, et les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
2. informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
3. planifier, au regard du recensement de ces besoins, le développement des modes d'accueil ;
4. soutenir la qualité des modes d'accueil.

S'agissant de la définition de l'intérêt communautaire, le Président précise celle-ci doit être déterminée par délibération du conseil communautaire prise à la majorité qualifiée des deux tiers de ses membres.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ELARGIT la définition de l'intérêt communautaire « *action sociale d'intérêt communautaire* » comme suit :
  - *Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles, et les modes d'accueil disponibles sur leur territoire.*

- *Informar et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.*
- *Planifier, au regard du recensement de ces besoins, le développement des modes d'accueil.*
- *Soutenir la qualité des modes d'accueil.*
- DELEGUE en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales au Président la délivrance des avis préalables aux projets de création, d'extension ou de transformation des établissements ou services de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans sur le territoire communautaire prévue à l'article L.2324-1 du Code de la santé publique ;
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **CC-26-0074 - Rapports annuels et Bilans d'activités des services publics (exercice 2025)**

**Rapporteurs : MM. Michel QUINET – Sébastien LAURENT et Jean-François CHAMPION**

Jean-François CHAMPION présente les rapports annuels des services de l'eau, de l'assainissement collectif et du SPANC et notamment les chiffres clés financiers selon les différents modes de gestion (affermage et régie).

Le Président souligne qu'à la lecture du rapport nous voyons que la qualité de l'eau est bonne sur le territoire, avec une performance des réseaux en amélioration. Il rappelle que les rapports ont été présentés en commission.

Sébastien LAURENT présente ensuite le rapport annuel relatif à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il rappelle que la répartition des déchets se présente comme suit :

- 28% enfouis (objectif : réduire à 10% d'ici 2031)
- 32% valorisés matière (recyclage)
- 12% valorisés énergétiquement (combustibles solides résiduels)
- 27% compostés ou méthanisés (biogaz)

Le taux de valorisation global est de 72%.

Sébastien LAURENT rappelle qu'il existe un objectif du SRADDET de réduire de 20% d'ici 203 les déchets ménagers et assimilés. Cet objectif est irréaliste, malgré toutes les actions mises en place dans les déchèteries notamment (nouvelles filières) et les bonnes performances de tri.

Sébastien LAURENT remercie l'ensemble des personnels et prestataires qui ont assuré la collecte des déchets et l'accueil en déchèterie pendant les périodes de canicules.

Michel QUINET présente ensuite le rapport annuel relatif aux transports publics. Il rappelle que le budget s'élève à 5 500 000 € dont 3 100 000 € pour la DSP et 2 400 000 € pour les marchés de transport. Le financement provient du Versement mobilité (environ 3 000 000 €), des contributions des Départements/Région (environ 2 000 000 €) et des recettes de 81 000€ (sur la DSP, dont la moitié

provenant des abonnements). Une subvention d'équilibre est versée chaque année du budget général de l'ordre de 300 000 € pour équilibrer le déficit des transports scolaires.

En terme de fréquentation, il indique que les enquêtes montrent que les usagers sont satisfaits du service. L'enjeu est d'attirer de nouveaux usagers. Les bus sont aujourd'hui fréquentés surtout par des jeunes et principalement des scolaires.

Enfin, Michel QUINET explique que les transports n'ont pas été épargnés par la canicule. Ils ont tous circulé alors que d'autres collectivités ont fait le choix de supprimer les transports scolaires. Il est important de rappeler que la climatisation ne fonctionne pas dans les cars, car comme ils tournent de façon intermittente (un trajet est d'environ trois quarts d'heure) il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir des véhicules de 50 places rafraîchis par une climatisation. Cela n'existe pas. La situation était tellement exceptionnelle que même les bus électriques ont été arrêtés car les batteries étaient trop chaudes. Les services ont géré au jour le jour avec beaucoup d'efficacité et d'agilité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance,**

- DONNE ACTE au Président des rapports susmentionnés, consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

#### **CC-26-0075 - Facturation et recouvrement de la redevance assainissement collectif sur la commune de CHANGE**

**Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION**

Jean-François CHAMPION explique que sur le territoire de la commune de CHANGE les compétences Assainissement et Eau potable sont exercées selon deux modes de gestion distincts :

- pour la compétence assainissement collectif, en régie directe par les services communautaires,
- pour la compétence eau potable, par une adhésion au Syndicat de Mutualisation de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) qui a conclu une délégation de service public avec VEOLIA Eau-CGE en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Par souci de simplification pour l'utilisateur il est proposé que la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement collectif soient confiés au délégataire de l'eau potable à l'exception des procédures contentieuses.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le principe de la facturation et du recouvrement de la redevance assainissement collectif par le délégataire de l'eau potable sur la commune de CHANGE,
- AUTORISE le Président à signer la convention de facturation et de recouvrement de la redevance assainissement avec VEOLIA Eau.

#### **CC-26-0076 - Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (Budget Principal et Budgets Annexes)**

**Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION**

Le Président indique qu'il s'agit de la première fois que la collectivité vote le CFU puisqu'avant il y avait d'une part le Compte administratif et d'autre part le Compte de gestion du Payeur. Il s'agit donc d'une simplification avec la fusion de ces deux comptes.

Il fait part d'un point de vigilance, seulement 57% de taux d'exécution des investissements, et d'une réflexion à mener pour définir les objectifs politiques de la mandature et voir quel est le chemin. A la lecture du compte administratif, la question du financement des investissements se pose, puisqu'il n'y a pas eu d'emprunt sur un certain nombre d'équipements structurants. Or ce sont des investissements amortissables sur des années. Les faire peser sur un budget n'est sans doute pas le principe de meilleure gestion.

Jean-François CHAMPION présente les données issues des maquettes budgétaires du Budget Principal et des Budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. Il souligne les bon taux d'épargne brute et nette de l'agglomération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 82 voix pour et 2 abstentions, le Président ayant quitté la salle ne prenant pas part au vote,**

- APPROUVE les résultats du Compte financier unique 2025,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs de l'exercice.

#### **CC-26-0077 - Affectation des résultats 2025**

**Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION**

Après avoir approuvé le Compte Financier unique de l'exercice 2025 présentant les résultats de clôture par budget, Jean-François CHAMPION rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire d'affecter les résultats constatés de l'exercice.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE par budget l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

#### **CC-26-0078 - Budget supplémentaire 2026**

**Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION**

Jean-François CHAMPION explique qu'afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2025 et de procéder à des réajustements budgétaires, il convient de procéder à des mouvements financiers.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le Budget Supplémentaire dans les conditions proposées en annexe,
- AUTORISE le Président :
  - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la présente délibération,
  - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

#### **CC-26-0079 - Approbation des comptes de l'Office de Tourisme 2025**

**Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION**

Jean-François CHAMPION explique que le présent rapport financier a pour objet de rendre compte de l'exécution budgétaire de l'OTI pour l'exercice 2025 et de présenter les perspectives financières et opérationnelles pour l'année 2026.

Il souligne la bonne perception de la taxe de séjour. Il rappelle que l'OTI est financé par la taxe de séjour à 100%.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le rapport financier de l'exercice 2025 de l'Office de tourisme intercommunal

#### **CC-26-0080 - Accompagnement financier aux associations et aux partenaires**

**Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION**

Jean-François CHAMPION rappelle le budget du SCOT a connu des variations.

La contribution du Syndicat Mixte du SCOT a été arrêtée et budgétée à hauteur de 65 000 €, montant identique à l'année 2025. Or, pour 2026, le Syndicat Mixte du SCOT a délibéré un budget de fonctionnement de 128 919.32 €, pris en charge à hauteur de 65% par la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et sud, soit 83 797.56 €.

Pour rappel, la collectivité a versé en 2024 une contribution à hauteur de 107 754.32 € incluant un supplément de 25 000 € destiné à financer une nouvelle embauche. En 2025, la contribution sollicitée par le SCOT a été de 64 289.57 € ; l'embauche prévue n'ayant pas abouti, le SCOT a utilisé les 25 000 € versé en 2024 et diminué sa contribution d'autant. Avec un retour à la normale en 2026, la contribution du SCOT s'élève en 2026 à 83 797.56 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE l'évolution de la contribution du SCOT dont le montant est fixé à 83 797.56 € pour l'année 2026, en lieu et place de la cotisation initialement budgétée à hauteur de 65 000 €,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à mandater les sommes à réception des pièces justificatives et signer tout document afférent.

#### **CC-26-0081 - Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**

**Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION**

Jean-François CHAMPION indique qu'il s'agit d'un rapport traditionnel permettant de réajuster des Autorisations de programme en fonction de l'avancée des projets.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 83 voix pour et 2 abstentions,**

- APPROUVE les modifications des APCP dont le détail est communiqué en annexe.

#### **CC-26-0082 Fonds de concours au SICECO au titre de l'article L 5212-26 du CGCT**

**Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION**

Jean-François CHAMPION explique que dans le cadre de la création d'un complexe sportif à NOLAY, un devis relatif à la construction d'un transformateur électrique a été transmis par le SICECO pour un montant de 67 000 € TTC. Finalement la facture reçue après les travaux s'avère moins élevée et présente un solde à régler de 45 484.14€.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération souhaite imputer ces dépenses en investissement afin de permettre l'amortissement des travaux en lien avec l'AP/CP, d'inclure ces travaux dans la demande de subvention d'investissement et permettre une meilleure représentativité du bilan de l'opération.

Il est proposé de valider les listes de travaux communiquées en annexe pour lesquels le SICECO est intervenu, validant ainsi le financement de ces opérations par le mécanisme des fonds de concours. L'écriture relative à la construction d'un transformateur électrique sera passée sur le compte 204182 – Bâtiments et installations pour le montant de 45 484.14€ TTC afin de procéder au paiement de la prestation en investissement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- VALIDE la liste des travaux présentés,
- ACTE leur financement par le biais de fonds de concours ;
- AUTORISE le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération

**CC-26-0083 Ajustement du périmètre de la zone d'activités communautaire En Mareau sur la commune de Sainte-Marie-la-Blanche**

**Rapporteur : M. Pierre BOLZE**

La commune de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE compte une zone d'activités communautaire « En Mareau » dont le périmètre a été déterminé lors du transfert de compétence, par délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2017.

Par délibération en date du 23 juin 2025, le Conseil Communautaire a validé l'extension du périmètre de la ZA d'environ 4ha, au sud et à l'est, en continuité immédiate des entreprises existantes, afin de permettre leur développement et de nouvelles implantations.

De fait, la phase de développement prévue initialement à l'ouest doit être ajustée. Il est proposé de retirer les parcelles AC numéros 140 et 141 d'une superficie de 5 150m<sup>2</sup>, situées à l'extrémité de cette zone, en continuité de la partie urbanisée de la commune et dont elle est propriétaire.

Marie-Laure RAKIC souhaite connaître les motifs qui ont justifié l'urgence.

Le Président indique que des porteurs de projet sont prêts à acquérir une partie de cette bande libérée et qu'il est compliqué pour eux d'attendre le mois de septembre.

Michel QUINET confirme l'urgence du porteur de projet qui souhaite s'installer rapidement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- VALIDE la modification du périmètre de la ZA En Mareau telle que présentée,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ce dossier, et à signer, le cas échéant, tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire  
Baptiste GUYOT



Le Président  
Pierre BOLZE

